Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

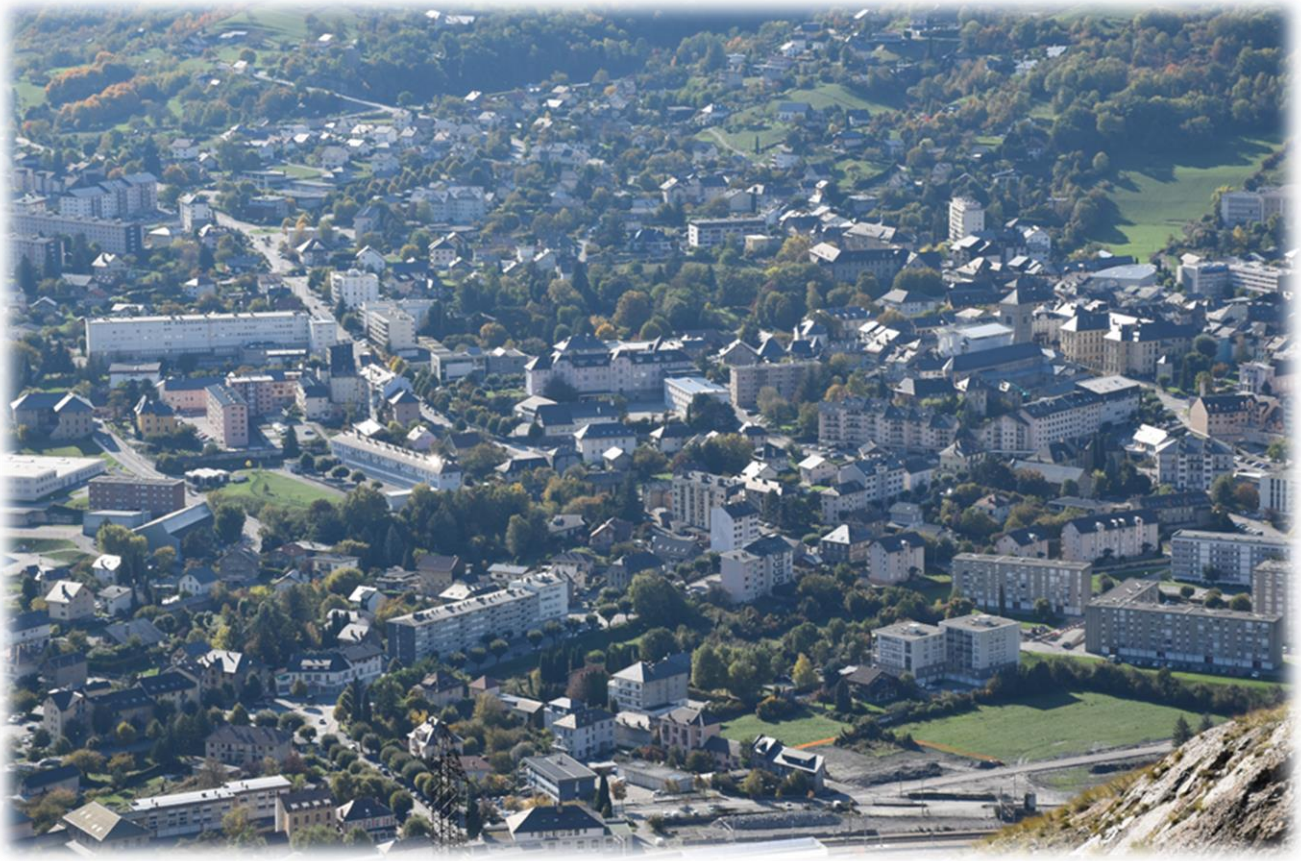

St Jean de Maurienne

SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL Page 2

PLF 2025 : Orientations Générales Page 3

ARTICLES INTÉRESSANTS LES COLLECTIVITÉS LOCALES Page 4

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

CONTEXTE GÉNÉRAL :

1) Le contexte international et national Page 8
2) Le contexte local Page 10

2024

LES FAIS MARQUANTS EN 2024 Page 12

D'OÙ VIENT & OÙ VA L'ARGENT Page 21

RECETTES DE FONCTIONNEMENT Page 22

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT Page 24

DÉPENSES DE PERSONNEL Page 25

RECETTES D'INVESTISSEMENT Page 27

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT Page 28

DETTE ET DÉSENDETTEMENT Page 29

ORIENTATION 2025

INVESTISSEMENT Page 30

FONCTIONNEMENT Page 31

BUDGET ANNEXE DE L'EAU Page 33

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT Page 34

BUDGET ANNEXE DU CAMPING Page 35

Contexte Général

Depuis la Loi “Administration Territoriale de la République” (ATR) du 6 février 1992, la tenue d’un Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) s’impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédent l’examen du budget primitif. Le DOB est prévu par l’article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L’article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit Loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l’information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s’effectue sur la base d’un rapport élaboré par Monsieur le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l’évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB) n’est pas qu’un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l’établissement public de coopération intercommunale dont la Commune est membre mais aussi faire l’objet d’une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu’aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d’Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l’occasion d’informer les Conseillers Municipaux sur l’évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Saint-Jeannaise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2025 et la trajectoire des dépenses publiques envisagées par la Loi de programmation des finances publiques 2023-2027, ainsi que la situation financière locale.

Il est envisagé de voter le budget primitif 2025 de la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne, le mercredi 02 Avril 2025.

PLF 2025 : Orientations Générales

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

- La préparation du PLF 2025 intervient dans le contexte institutionnel de la dissolution de l'Assemblée Nationale ayant eu lieu le 9 juin dernier. Cette instabilité a provoqué un sentiment d'attente prolongé et de passivité face aux choix qui devaient être faits pour ce projet de budget 2025 ; dans un contexte économique toujours tendu en raison d'une faible croissance et d'une hausse du déficit public. Ce PLF 2025 présenté avec dix jours de retard sur le calendrier initial affiche un objectif premier de redressement des comptes publics en passant prioritairement par la réduction de la dépense publique.
- Pour 2025 la croissance est prévue à + 1,1 % par l'INSEE, la Banque de France et l'OCDE voient + 1,2 % et le FMI + 1,3 %. L'inflation se situerait aux alentours de + 1,8 %.

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PLF 2025 :

- Ramener le déficit à 5 % du PIB en 2025 (les estimations du gouvernement prévoyaient 7 % sans action en 2025), puis sous les 3 % à l'horizon 2029. Et faire redescendre le taux de dépenses publiques à 56,4 % du PIB en 2025, soit son niveau de 2023.
- Ce qui représente en tout 60 Md€ d'économies à trouver en 2025, prioritairement appliqué sur les dépenses (40 Md€).
- Répartition de l'évolution des dépenses en volume proposée par le gouvernement :
    - - 1,1 % de dépenses pour l'État // soit 20 Md€ d'économies,
    - + 0 % pour les collectivités locales // soit 5 Md€ d'économies,
    - + 0,6 % pour les dépenses de la sécurité sociale // soit 15Md€ d'économies.
- Sur les recettes c'est un effort de 20 Md€ qui devra être fourni via des mesures fiscales exceptionnelles et temporaires. L'effort sera demandé aux plus grandes entreprises (plus hauts revenus, > 1 Md€ de CA annuel) et aux ménages les plus aisés (> 500 K€ de revenu fiscal de référence annuel pour le foyer fiscal d'un couple). La réduction de certaines niches fiscales viendra également appuyer cet effort.
- Le taux de prélèvements obligatoires serait stabilisé à 43,6 % du PIB en 2025.

ARTICLES INTÉRESSANTS LES COLLECTIVITÉS LOCALES

ART.15 – REPORT DE LA SUPPRESSION DE LA CVAE :

- En 2024, la suppression de la CVAE, entamée en 2023 et après avoir été supprimée de moitié, a été échelonnée sur 4 années (jusqu'en 2027).
- L'article prévoit de reporter de 3 années supplémentaires la suppression définitive de la CVAE (horizon 2030).
- En détails, le taux de 2024 sera reconduit de 2025 à 2027 puis la reprise de la baisse jusqu'à la suppression aura lieu entre 2028 et 2030.

ART.16 – CLARIFICATION DES MODALITÉS DE CALCUL DE L'ATTÉNUATION DES VARIATIONS DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS :

- Depuis 2017, des mécanismes visant à atténuer les effets de la revalorisation des valeurs locatives des locaux professionnels ont été mis en place. L'un de ces mécanismes, le dispositif de planchonnement de la valeur locative est reprécisé à la suite d'une décision du Conseil d'État d'avril 2024. Le planchonnement est figé et calculé sur la situation des locaux au 1er janvier 2017.
- L'objectif étant de préserver une forme de stabilité et de garantir une stabilité de recettes pour les collectivités.

ART.27 – INTÉGRATION DES COMMUNES CLASSÉES EN ZRR DANS LE ZONAGE FRANCE RURALITÉS :

- Le Zonage France Ruralités mis en place par la LF 2023 avait pour objectif d'harmoniser et de simplifier les dispositifs de soutien aux territoires ruraux.
- Le dispositif des ZRR étant supprimé, certaines communes s'en voyaient privées en ne rentrant pas dans le zonage nouveau. Elles pourront désormais bénéficier des avantages du nouveau zonage jusqu'à fin 2027.
- Le dispositif renforcé France Ruralités « Plus » est également mieux défini et renforcé.

ART.29 – FIXATION DU MONTANT DE LA DGF :

- Le montant de la DGF sera égal au niveau de 2024 avec 27,24 Md€.
- Pour les dotations de péréquation même croissance qu'en 2024 :
    - DSU + 140 M€ (+ 5%),
    - DSR +150 M€ (+ 6,7%).

- Il ne s'agit pas d'un abondement externe, ces progressions seront financées par la DGF et la dotation de compensation.
- Progression de la dotation d'interco de 90 M€ (identique à 2024), financée par écrêtement de la dotation de compensation.
- La minoration des variables d'ajustement sera très importante avec 487 M€ de baisse. Le gouvernement annonce suivre les recommandations de la Cour des comptes.
- La DCRTP fait l'objet d'une minoration, le versement transport est reconduit à l'identique par rapport à 2024.

ART.30 – MODULATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU FCTVA :

- Abaissement du taux et exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette d'éligibilité au FCTVA.
- Suppression de l'assiette des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de voierie, des réseaux et des prestations de solutions informatiques en cloud.
- Le taux de la compensation passe de 16,404 % à 14,850 % à partir du 1er janvier 2025.

ART.31 – STABILISATION EN VALEUR POUR 2025 DES FRACTIONS DE TVA AFFECTÉES AUX COLLECTIVITÉS :

- Exceptionnellement, les montants de TVA versés en 2024 aux collectivités seront reconduits en 2025.
- Ce qui signifie que les collectivités ne bénéficieront pas du dynamisme de la TVA en 2025 au titre de la participation à l'effort d'assainissement des comptes publics.

ART.32 – ÉVALUATION DES PRÉLÈVEMENTS SUR RECETTES DE L'ÉTAT AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS :

- L'article fait le compte des éléments évoqués précédemment. Les PSR s'élèveront en 2025 à un montant de 44,189 Md€.
- L'article met fin à deux dispositifs exceptionnels mis en place dans le contexte de la hausse des prix de l'énergie :
    - Fin du PSR au profit des communes et de leurs groupements face à la croissance du prix de l'énergie et à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2022.
    - Fin du PSR au titre du soutien exceptionnel 2023 face à la croissance des prix de l'énergie.

ART.35 – VERSEMENT D'AVANCES REMBOURSABLES POUR LES TERRITOIRES DES ARTICLES 73, 74 ET 76 DE LA CONSTITUTION (TERRITOIRES D'OUTRE-MER).

- L'article prévoit l'encadrement du versement d'avances remboursables à ces territoires, dans le cadre notamment de conventions passées auprès des ministères concernés.

ART.36 – RÉFORME DU FINANCEMENT DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LES AIDES AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE (Facé) :

- Le Facé était financé par une contribution dédiée, désormais c'est une fraction du produit de l'accise sur l'électricité qui assurera le financement de cette aide.

ART.61 – MODALITÉS DE RÉPARTITION DE LA DGF :

- L'article détaille la progression des montants de DGF annoncée à l'article 29.
- Prévoit un traitement simplifié des mouvements de communes entre les EPCI : lorsqu'une commune change d'EPCI la dotation de compensation de l'EPCI d'origine est minorée en cohérence avec le poids de la commune dans la population totale de cet EPCI. La dotation de compensation de l'EPCI nouvellement intégré est majorée de ce même montant.
- L'article met également à jour les modalités de calcul des indicateurs financiers servant dans les calculs de dotation.

ART.62 – RÉPARTITION DU FPIC :

- L'article tire les conséquences des apports de la LF 2024 qui a remplacé, dans le calcul des indicateurs financiers, le produit de CVAE perçue par la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la CVAE.
- Suite à une décision du Conseil Constitutionnel qui a déclaré contraires à la Constitution les modalités dérogatoires de répartition du FPIC entre les communes membres d'une même EPT, ces modalités dérogatoires sont abrogées et à partir de 2025 la répartition du FPIC pour ces communes sera donc effectuée selon les modalités de droit commun.

ART.64 – INSTAURATION D'UN FONDS DE RÉSERVE AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

- Dans l'objectif d'associer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, création d'un fonds de mise en réserve abondé par des prélèvements sur le montant des impositions perçues par les communes, les départements, les régions et les EPCI.
- Les collectivités concernées sont celles dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€.
- Une règle d'exonération sera appliquée pour les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges (servant au calcul de la DGF) seront les plus dégradés.
- Les montants ainsi mis en réserve viendront abonder la péréquation horizontale des trois années suivantes.

AUTRES MESURES

RÉDUCTION DU FONDS VERT

- Dans le but d'atteindre les objectifs de maîtrise des dépenses, le gouvernement confirme la réduction du fonds vert qui passe alors de 2,5 M€ à 1 M€.
- Sa structure devrait se rapprocher de celle des autres dotations à l'investissement des collectivités.

DOTATIONS À L'INVESTISSEMENT LOCAL :

- Les dotations à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) restent au niveau de 2024 avec 2 Md€.

ÉVOLUTION DE LA COTISATION EMPLOYEUR :

- Le taux de la participation employeur dédiée au financement du déficit de la CNRACL va progresser de 4 points, ce qui représente en globalité 1,3 Md€.
- Les dépenses de personnel des collectivités seront directement impactées par cette mesure qui vient en addition des progressions déjà prévues pour 2026 et 2027.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

CONTEXTE GÉNÉRAL

1) Le contexte international et national

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les Etats-Unis performent tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance faible. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs à 3,2 5% avec un taux terminal prévu à 2,0 % en 2025.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- La Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (GA, %)	**0,5**	**0,8**	**1,3**
Consommation privée (GA, %)	0,8	0,8	1,1
Consommation publique (GA, %)	1,2	1,8	1,4
FBCF(GA, %)	1,1	-2,5	0,5
Exportations (GA, %)	-0,4	2,1	2,8
Importations (GA, %)	-0,7	-0,1	2,5
Commerce extérieur (contrib., %)	0,1	1,1	0,3
Inflation (%)	5,5	2,4	2,0
hors énergie et alim. non-transf. (%)	6,2	2,9	2,3

Source : Natixis

Par ailleurs, en Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité. L'activité a accéléré en France, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

L'inflation est restée stable, en particulier dans les services (3,9 %), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel.
L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

En France, l'inflation est prévue à 1,7 % en 2025 contre 2,3 % en 2024.
Il est à noter que l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible en particulier sans majorité claire à l'Assemblée Nationale. Le Gouvernement vise toutefois un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards d'euros en 2025 pour ramener le déficit à 5 %. Le « cocktail budgétaire » du gouvernement comprend un effort de 41,3 milliards d'euros de réduction des dépenses et 19,3 milliards d'euros de hausse d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

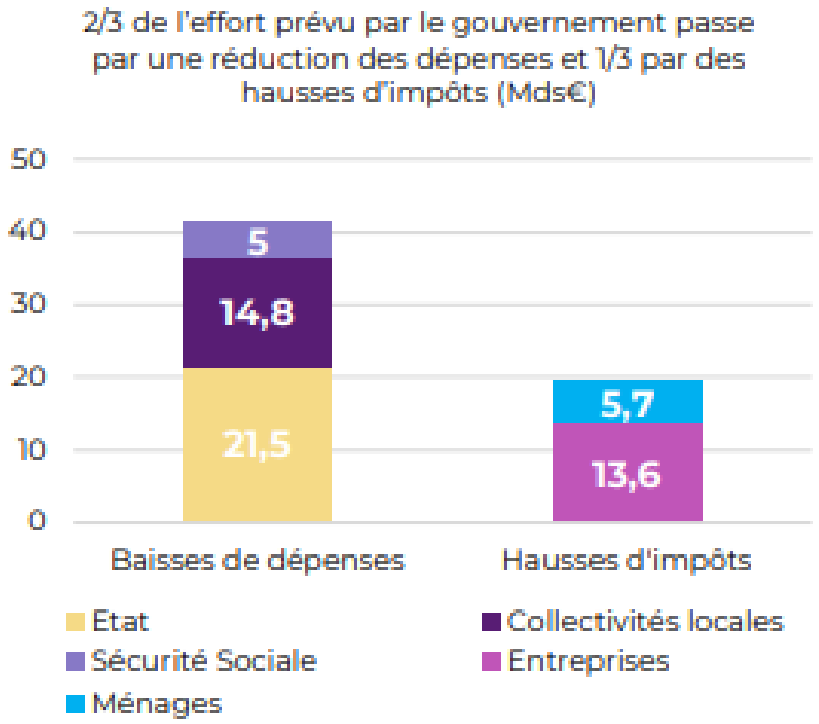

Source : PLF 2025, Natixis

Calendrier budgétaire 2025

31 décembre 2024	Clôture de l'exercice budgétaire 2024 Date limite d'adoption des décisions modificatives relatives à l'exercice N-1 *(art. L.1612-11 du CGCT)*
21 janvier 2025	Date limite pour l'ajustement des crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre N-1 et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre entre les deux sections du budget précédent *(art. L.1612-11 du CGCT)*
31 janvier 2025	Date limite de mandatement et d'émission des titres de recettes pour les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et les opérations d'ordre budgétaire au titre de N-1 (journée complémentaire)
15 avril 2025	Date limite de vote du budget primitif après organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédents *(art. L.1612-2 du CGCT)* (10 semaines pour les régions). Dans le cas où toutes les informations indispensables au vote du budget primitif ne sont pas fournies, un délai de 15 jours supplémentaires à compter de la diffusion de ces informations est accordé *(art. L.1612-2 du CGCT)*
1er mai 2025	Date limite de transmission par le receveur municipal du compte de gestion N-1 au conseil municipal pour les communes dont le budget N-1 a été réglé et rendu exécutoire par le préfet suite à un vote initial en déséquilibre *(art. L.1612-9 du CGCT)*
15 juin 2025	Date limite d'adoption des comptes administratifs et budgets primitifs pour les collectivités dont le budget N-1 a été réglé et rendu exécutoire par le préfet en cas de renouvellement des organes délibérants
30 juin 2025	Date limite de vote du compte administratif N-1 *(art. L.1612-12 du CGCT)*
15 juillet 2025	Date limite de transmission du compte administratif N-1 au préfet *(art. L.1612-13 du CGCT)*
31 décembre 2025	Clôture de l'exercice budgétaire 2025

2) Le contexte local

➢ **Les grands objectifs de gestion**

La Ville de Saint-Jean-de-Maurienne, dans ce contexte international et national singulier et incertain, poursuit tout de même la gestion rigoureuse de son budget, notamment en section de fonctionnement, pour maintenir une dynamique d'investissements nécessaires à la conservation du patrimoine et au développement de la Commune.

La stratégie financière est, à cet égard, volontariste et responsable, guidée par quatre orientations :

- Réduction des dépenses de fonctionnement,
- Politique fiscale volontariste et protectrice,
- Maintien de l'effort d'investissement,
- Modération de l'endettement.

En effet, dans le contexte général et pérenne de raréfaction des ressources et au regard des orientations connues pour les futurs budgets de l'Etat marqués par un impératif de rigueur et de redressement des finances publiques, plus que jamais, la maîtrise voire la réduction des dépenses de fonctionnement est une condition sine qua non pour développer un programme d'investissement ambitieux et dynamique nécessaire au développement de la Commune. Elle permet de dégager les ressources indispensables au financement des investissements.

La Ville de Saint-Jean-de-Maurienne entend répondre aux besoins des Saint-Jeannaises et Saint-Jeannais mais également aux exigences de la transition énergétique, tout en garantissant un équilibre budgétaire préservé à court et plus long termes.

- **Démographie**

Selon les dernières données de l'INSEE, la population de Saint-Jean-de-Maurienne connaît une légère baisse par rapport à l'année précédente. Au 1er janvier 2025, elle s'établit comme suit :

	2022	**2023**	**2024**	**2025**
Population municipale	7621	7560	7536	7524
Population comptée à part	345	334	334	332
Population totale	7966	7894	7870	7856

- **Les temps fort de 2024**

L'année 2024 a été riche en concrétisation de projets. La Ville de Saint-Jean-de-Maurienne a en effet mis en valeur son patrimoine millénaire, en réaménageant la place centrale : la Place de la Cathédrale.

2024 a été l'année de la première tranche de création de voies vertes, avec le tronçon Combe Amont, reliant le Pont Désogus à la Zone de loisirs de la Combe et le tronçon d'entrée de Ville, rue de la Libération. Cette phase est la première d'un maillage dense reliant les quartiers et les lieux structurants de la Ville.

L'année a également été consacrée à la rénovation de l'école élémentaire des Chaudannes, assurant confort et qualité d'apprentissage pour les élèves en plus d'économies d'énergie à hauteur de 40 %.

Un autre dossier d'ampleur est à l'étude : le quartier Monetta et son futur carrefour d'entrée de Ville.

Les faits marquants en 2024

- ✓ **Légère augmentation de l'attribution de compensation de la 3CMA vers la Ville : 4 107 002 €**
- ✓ **Augmentation du produit des impôts directs: 4 698 000€ en 2022 / 4 946 500€ en 2023 / 5 179 546 € en 2024**
- ✓ **Baisse importante des recettes liées à la taxe additionnelle aux droits de mutation (279 000 € en 2023) 164 000 € en 2024. Baisse de la Taxe locale sur la publicité – 9000 € (86 000 euros)**
- ✓ **Hausse Versement des dividendes SOREA: 293 000€ en 2023 ; 736 000 € en 2024**
- ✓ **Augmentation des dépenses d'électricité, carburants et combustibles (650 000€ en 2021; 910 000€ en 2022 et 860 000€ en 2023 et 941 000 € en 2024**
- ✓ **Baisse de La recette de la Taxe sur la consommation finale d'électricité 193 000 € en 2023 166 000€ en 2024**
- ✓ **Consommation réelle s'élevant à 94,6% du montant prévu au Budget Primitif 2024 concernant les dépenses**
- ✓ **Légère hausse des dépenses relatives aux charges de personnel : + 248 000 euros pour une dépense de 6 371 000 € (soit + 3,1%)**
- ✓ **Intégration d'une partie des amortissements de la Ville dont la charge représente 640 000 € en 2024 contre 570 000 € en 2023.**

St Jean Maurienne

➢ **Préambule :**

Après un début de mandat inédit lié à la crise sanitaire COVID-19 puis marqué par le conflit Ukrainien, 2025 est entachée par des incertitudes au niveau national. Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays, avec l'intensification de la guerre en Ukraine et des tensions Iran-Israël. Sur le plan politique, l'élection de Monsieur Donald Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.

Dans la Zone Euro, l'activité a fait mieux que prévu au 3ème trimestre 2024, mais cela va-t-il durer ?

L'enjeu du budget 2025 est donc de maintenir un service public adapté, au plus proche des besoins des habitants, visiteurs et investisseurs Saint-Jeannais. Le budget d'investissement est caractérisé par l'aboutissement de projets conséquents pour le confort et la qualité de vie de toutes et tous, en atteste les chantiers de l'école élémentaire des Chaudannes, le plan de rénovation des logements communaux, ou encore l'amélioration de l'accueil du public et l'accessibilité de l'Hôtel de Ville. Comme en 2024, le maillage de la Ville en voies vertes s'étoffera cette année encore, avec un bouclage entre les rues de la Libération, Louis Sibué, ainsi que l'accès à la zone de loisirs de La Combe.

L'objectif est également de poursuivre le travail de manière collégiale et conjointe avec les autres acteurs et partenaires présents sur le territoire, notamment la société TELT et la société SNCF Réseau, mais aussi RTE, la SOREA, permettant de mutualiser les coûts et de réaliser des économies d'échelle non-négligeables.

Dans la même lignée, Saint-Jean-de-Maurienne s'efforce de mutualiser les projets avec les communes limitrophes, en travaillant sur l'échelle des projets, qui dépassent le giron purement municipal. Ainsi, l'année 2025 sera celle des concrétisations de projets tels que la sanctuarisation des stades avec les Communes de Villargondran et Saint-Julien-Montdenis ; ou encore le projet de raccordement à l'assainissement collectif d'Albiez-Montrond au bassin de Saint-Jean-de-Maurienne.

- **Bilan Général**

L'intérêt général et la volonté de maintenir un service public de proximité accessible à tous restent plus que jamais les boussoles de l'équipe municipale dans les réponses apportées au contexte que nous traversons.

Il semble utile de rappeler que depuis 2020, les communes ont démontré leur capacité d'adaptation aux évènements qu'elles ont subis : COVID-19 avec la mise en œuvre de mesures de protection sanitaire ; incertitudes politiques aggravant le défaut de visibilité du contexte financier. Les collectivités ont également été impactées dans leurs finances par l'explosion des prix, d'abord énergétiques, puis par diffusion dans les services, les biens d'équipement et les produits alimentaires ; une revalorisation des traitements, certes logique, mais intervenue par deux fois en cours d'exercice budgétaire ; une remontée brutale des taux d'intérêt ayant un impact, d'abord marginal sur le coût de la dette locale, ensuite sur les recettes de droits de mutation. Telles sont les circonstances dans lesquelles le monde local a dû, depuis le début des mandats actuels, tenter d'adapter les conditions de sa gestion en tenant compte de l'ensemble des évènements mentionnés précédemment pour assurer la continuité des services.

Le mandat a été marqué par une dégradation de la situation financière des collectivités, avec un effet ciseau de plus en plus préoccupant : les dépenses progressent plus vite que les recettes, pour des raisons, bien souvent, tenant plus à des décisions de l'Etat qu'à celles des élus locaux. Cela se reflète dans un chiffre simple : sur tout le territoire national, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4,4 % quand les recettes n'augmentaient que de 2,3 %.

- **Le soutien au monde économique, au commerce et à l'artisanat**

La gestion des compétences économiques relève de l'échelon intercommunal. Néanmoins, dans le but de soutenir et de promouvoir la dynamique commerciale, la municipalité de Saint-Jean-de-Maurienne entend poursuivre ses initiatives visant à encourager et à développer le commerce ainsi que les dynamiques économiques locales. A travers des actions simples, l'équipe municipale entend soutenir le dynamisme et l'attractivité de son territoire et répondre aux besoins exprimés par la population, les opérateurs économiques et les salariés présents sur la Commune. L'objectif est d'être présent sur le terrain, au travers d'actions conjointes avec le GAEM (Groupement des Acteurs Economiques de Maurienne) et les commerçants partenaires.

- **La revitalisation du centre-bourg – un enjeu de demain**

Dans la même lignée, la municipalité, lauréate du Programme National « Petites Villes de Demain » innove en termes de revitalisation, notamment du centre-bourg, en atteste la nouvelle Place de la Cathédrale, et la rénovation de l'éclairage public dans les rues Brun Rollet et Saint-Antoine.

La Ville de Saint-Jean-de-Maurienne demeure et demeurera une ville à taille humaine, bénéficiant d'un cadre naturel et environnemental inégalable. La municipalité s'engage à poursuivre ses efforts pour préserver et entretenir son patrimoine naturel riche et varié, et valoriser son patrimoine bâti remarquable.

- **L'environnement et la maîtrise énergétique – un urbanisme responsable**

La question environnementale n'est pas oubliée et est même au cœur des projets municipaux. En effet, l'ensemble des actions et politiques menées illustrent cet engagement profond et pragmatique. En atteste les travaux de rénovation de l'école élémentaire des Chaudannes, le remplacement des ampoules sodium en leds sur le parc d'éclairage public (voiries et bâtiments).

Cette volonté se traduit par la sécurisation et l'amélioration du confort d'usage des voiries, en se dotant de voies douces, permettant de relier les quartiers de la Ville aux services publics, aux commerces et aux zones de loisirs/espaces verts de la Ville.

De la même manière, la Ville s'engage à améliorer la signalisation pour faciliter les déplacements dans la Ville, en atteste la signalisation horizontale en ligne blanche continue sur la Rue du 8 Mai 1945.

- **La concertation – pierre angulaire du mandat**

L'année 2025 sera encore celle de l'association des habitants à l'élaboration des projets les concernant et la communication sur les chantiers. Ainsi, en 2025, comme les années précédentes, des réunions d'informations et de concertations préalables aux travaux se poursuivront, reflétant la volonté de l'équipe municipale d'associer les riverains aux projets près de chez eux et ainsi définir avec eux et pour eux, les solutions les plus adaptées. Cela fut le cas concernant la voie verte de la Libération, et sera aussi le cas en 2025 avec le projet de rénovation de la rue Jean Moulin et du quai Jules Poncet. Consciente des désagréments que peuvent occasionner les chantiers, l'équipe municipale s'engage à informer les usagers et administrés sur le déroulement des travaux.

La même méthode d'information, de transparence et d'écoute est utilisée concernant le Lyon-Turin Ferroviaire. En effet, chaque année la municipalité, en lien avec les opérateurs TELT et SNCF Réseau organise au début de mois de décembre, une réunion publique d'information, afin de faire un point complet sur les avancées et les perspectives du Grand Chantier.

- **La propreté et l'entretien des espaces publics – la lutte contre les incivilités**

Par ailleurs, la municipalité de Saint-Jean-de-Maurienne attache une importance toute particulière à la propreté et à l'entretien des espaces publics, considérés comme des éléments essentiels de la qualité de vie de ses habitants. L'objectif est donc d'optimiser l'organisation des services municipaux afin de garantir une efficacité accrue dans la gestion et l'entretien des espaces publics. Cette attention primordiale sur la propreté se couple avec une intensification de la sensibilisation auprès des citoyens en encourageant aux bonnes pratiques (tel le ramassage des déjections canines) et en responsabilisant les habitants sur l'importance de maintenir la propreté des espaces communs.

Ce respect, du cadre de vie en général, se poursuit également en luttant contre les incivilités. Saint-Jean-de-Maurienne s'est donc doté d'une brigade verte en 2022. Son action se poursuivra en 2025 en lien étroit avec la Police Municipale, avec un rôle principalement préventif pour lutter contre les désagréments de tout ordre (tags, déjections canines, décharges sauvages…). Les agents pourront également procéder à des verbalisations.

- **La sécurité pour un cadre de vie apaisé**

La Ville de Saint-Jean-de-Maurienne œuvre aussi pour la sécurité de toutes et tous. Ainsi, la Ville est équipée d'un dispositif de vidéoprotection, composé de 80 caméras réparties sur l'ensemble de la Ville. Ce système prouve son efficacité en termes de dissuasion.

- **Une vitalité associative et des liens constants**

Saint-Jean-de-Maurienne est aussi le lien avec son tissu associatif, culturel et sportif. Les associations et adhérents peuvent bénéficier d'équipements essentiels comme les gymnases Pierre Rey, Sébastien Berthier ; les stades de rugby, football, au Pierre Rey et au Gavarini ; les salles du Centre Louis Armand, Pré Copet… La Ville favorise la pratique sportive, culturelle et conviviale en développant ses équipements et en les remettant systématiquement en état. Cette promotion de vitalité et diversité associative se traduit aussi par le soutien indéfectible de la municipalité à ces entités en prenant en charge les frais de maintenance et de consommations de fluides (électricité, combustibles, eau), et ce, malgré les hausses tarifaires successives intervenues depuis 2022. La Ville de Saint-Jean-de-Maurienne maintiendra également en 2025 un soutien financier aux associations en tenant compte des actions et activités qu'elles proposent aux habitants ainsi que de leur niveau de trésorerie. Cette démarche vise à garantir la pérennité et le dynamisme des clubs et associations tout en assurant une gestion rigoureuse et équitable des ressources municipales.

- **Une offre culturelle riche et variée – un patrimoine à mettre en valeur**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune offre à l'ensemble de ses habitants et visiteurs une programmation culturelle riche et diversifiée. La Ville a choisi de ne pas concentrer ses ressources budgétaires sur un ou deux évènements majeurs. Cela reflète la volonté de l'équipe municipale de proposer une offre culturelle en continue et accessible tout au long de l'année.

La régularité de la programmation permet ainsi de répondre aux attentes d'un public varié et intergénérationnel.

L'accessibilité au patrimoine et à la culture est et reste une pierre angulaire du programme politique de la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne.

La Médiathèque constitue à cet égard un lieu de ressources et d'épanouissement, renforçant l'offre globale et améliorant le service culturel et scientifique offert à tout public, en facilitant l'accès aux contenus éducatifs. Les diverses animations proposées par la Médiathèque Louise de Savoie continueront d'ailleurs d'être développées.

- **Une Ville à la montagne festive et conviviale**

Saint-Jean-de-Maurienne, Ville historique et au patrimoine riche est aussi une ville festive. Le service culture et animation modernise son programme en créant de nouvelles festivités, en lien avec les commerçants, bénévoles et associations/partenaires pour profiter de manifestations tout au long de l'année. La politique d'animation de la Ville a pour ambition de créer du lien, en se rassemblant dans une atmosphère conviviale et festive. C'est le cas de la semaine intergénérationnelle, du marché de Noël ou encore de « Ça va brasser ! »

La Ville continuera d'organiser des manifestations gratuites et emblématiques comme la traditionnelle Fête du pain. L'enjeu : offrir une programmation festive, ouverte à tous les publics !

- **Saint Jean de Maurienne – d'une vie locale dense à une citoyenneté renouvelée**

L'accent est d'ailleurs mis sur la citoyenneté et la vie locale, en allant systématiquement proposer des activités dans les différents quartiers de la Ville (les vins chauds, le festi-foot…). Le Conseil Municipal Enfants a été créé dans cette même lignée en 2024, afin de jouer un rôle actif dans la vie de la Commune avec pour objectif de développer l'esprit critique et citoyen chez les jeunes Saint-Jeannais. Un projet attendu verra sa concrétisation en 2026 !

- **Une ville solidaire et accueillante**

Saint-Jean-de-Maurienne poursuivra son engagement en faveur de l'accueil des usagers au sein des services publics, que ce soit dans les écoles, les bâtiments sportifs, culturels et festifs, ou à l'accueil du Centre Technique Municipal et de l'Hôtel de Ville.

Une Ville solidaire est également attentive au recueillement des usagers auprès des défunts. Comme en 2024, des crédits seront affectés en 2025 afin d'améliorer l'environnement et l'entretien des cimetières et un budget d'investissement sera alloué pour réaliser de nouvelles concessions afin de pourvoir à l'évolution de la population sur l'aspect funéraire.

D'OÙ VIENT & OÙ VA L'ARGENT

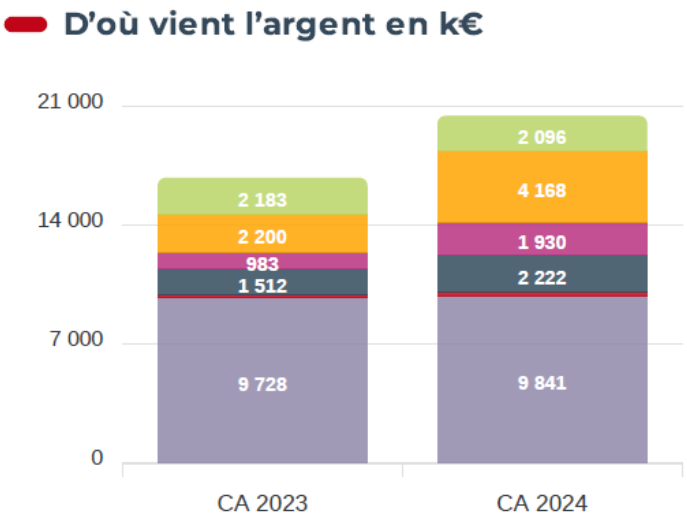

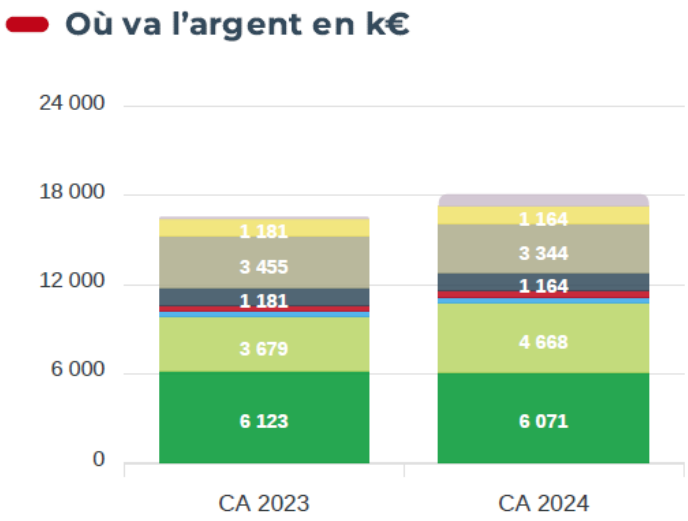

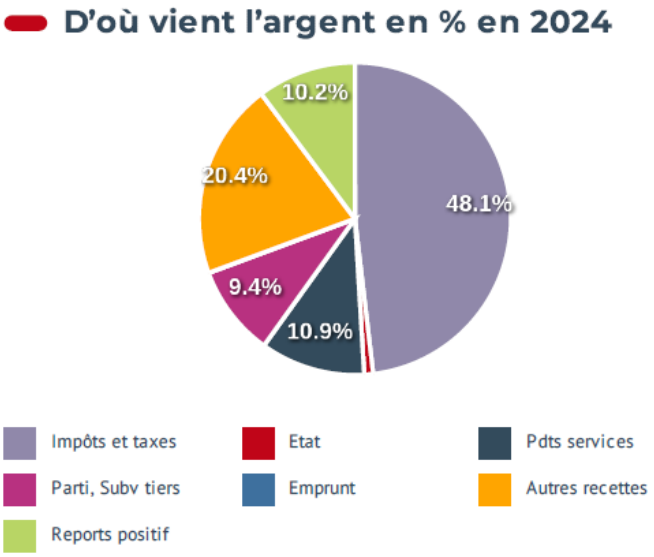

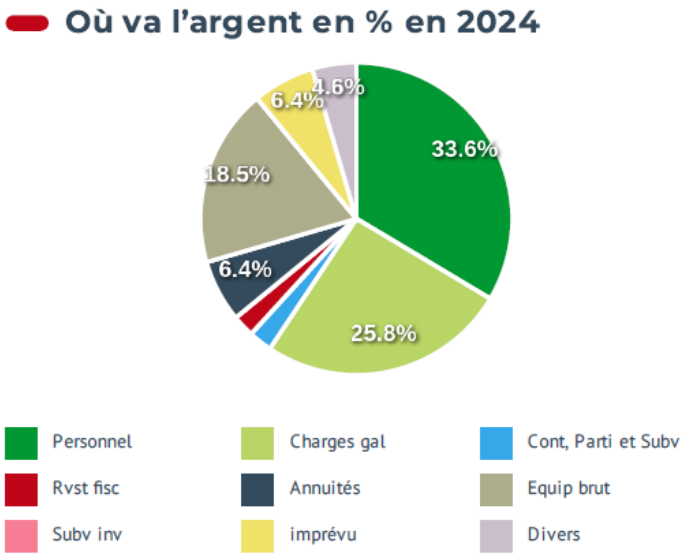

Les recettes de la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne sont essentiellement issues de la fiscalité. Cela étant, la Ville obtient de plus en plus de subventions et de produits de services, issus des loyers, et essentiellement de l'occupation du domaine public (salles communales, voiries…).

Côté dépenses, les charges de personnel (chapitre 012) représentent 34,1 % des dépenses de 2024. Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent quant à elles 26,4 % des dépenses de la collectivité. 17,9 % des ressources sont consacrés à de l'investissement réel, augmentant le patrimoine communal, par le biais d'achats fonciers ou des rénovations/créations de bâtiments/voiries.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La construction du budget de la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne est axée sur la volonté de maintenir une épargne brute significative, à l'instar de l'année 2024. En effet, les contraintes financières imposées aux collectivités sont de plus en plus fortes. En guise d'exemple, outre l'inflation, les recettes liées à la taxe d'habitation ont été compensées mais figées dans le temps, le budget de la Ville est prélevé par le FPIC, fond de péréquation au titre de la solidarité territoriale, l'augmentation de la masse salariale est imposée sans contrepartie financière.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, déjà engagée fortement, notamment sur le chapitre 011 en 2024 a permis de contenir la réduction de la CAF et de rendre la contrainte budgétaire plus indolore pour les contribuables.

Cette nécessaire démarche de rationalisation est menée tout en maintenant une qualité de service orientée vers l'ensemble de la population, en conservant le patrimoine existant et en le mettant en valeur et en réalisant des investissements structurants.

Parallèlement à ce travail conduit sur la maîtrise des dépenses, la collectivité sollicite le maximum de recettes via les aides publiques pour accompagner ses projets. Toutefois, les contraintes budgétaires pesant sur l'ensemble des acteurs publics laissent à penser que les niveaux de subventionnement seront à l'avenir de plus en plus contraints.

Les trois piliers sont :

- Rationalisation des dépenses,
- Optimisation des services,
- Recherche systématique de subventions et financements extérieurs.

Recettes de fonctionnement 2024					
Prévisions Recettes totales fonctionnement 2024	**Chapitre**	**Budget primitif 2024**	**CA 2024**	**Ecart**	**OBJECTIF**
14 606 810,00 €	002: Résultat de fonctionnement reporté	68 347,07 €	68 347,07 €	- €	
	042: Opération d'ordre	165 000,00 €	21 469,10 €	- 143 530,90 €	
	013 : Atténuations de charges	90 599,93 €	110 131,56 €	19 531,63 €	
	70 : Produits de service	2 916 390,00 €	2 868 064,33 €	48 325,67 €	
	73 +731 : Impôts et taxes	9 669 483,00 €	9 840 257,02 €	170 774,02 €	
	74: Dotations et participations	1 091 834,00 €	1 172 673,76 €	80 839,76 €	
	75 : Autres produits de gestion courante	487 300,00 €	594 860,53 €	107 560,53 €	
	76 : Produits financiers	55 000,00 €	736 105,50 €	681 105,50 €	
	77 : Produits exceptionnels (-775)	62 856,00 €	62 856,00 €	- €	
		14 606 810,00 €	**15 474 764,87 €**	867 954,87 €	- €

	CA 2023	CAP 2024	Évol.
Atténuation charges	131 468 €	110 132 €	-16,2 %
Produits et services	1 512 334 €	2 868 064 €	+89,6 %
Impôts et taxes	9 728 011 €	9 840 257 €	+1,2 %
Dotations et participations	1 087 285 €	1 172 674 €	+7,9 %
Autres produits	425 116 €	594 861 €	+39,9 %
Produits financiers	293 325 €	736 106 €	+151,0 %
Produits exceptionnels	80 201 €	128 700 €	+60,5 %
Autre recettes	0 €	0 €	-

Bien que les dotations versées par l'Etat restent stables au niveau global, Saint-Jean-de-Maurienne ne bénéficie plus d'aucun versement au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2021. Pour rappel, cette dotation était 1,2 millions d'euros en 2011…
Cela étant, le budget de fonctionnement s'équilibre avec 73% de recettes issues des impôts et taxes et 11% issus des produits de services.

Evolution des dépenses et des recettes réelles

(K€) Hors produits des ventes :

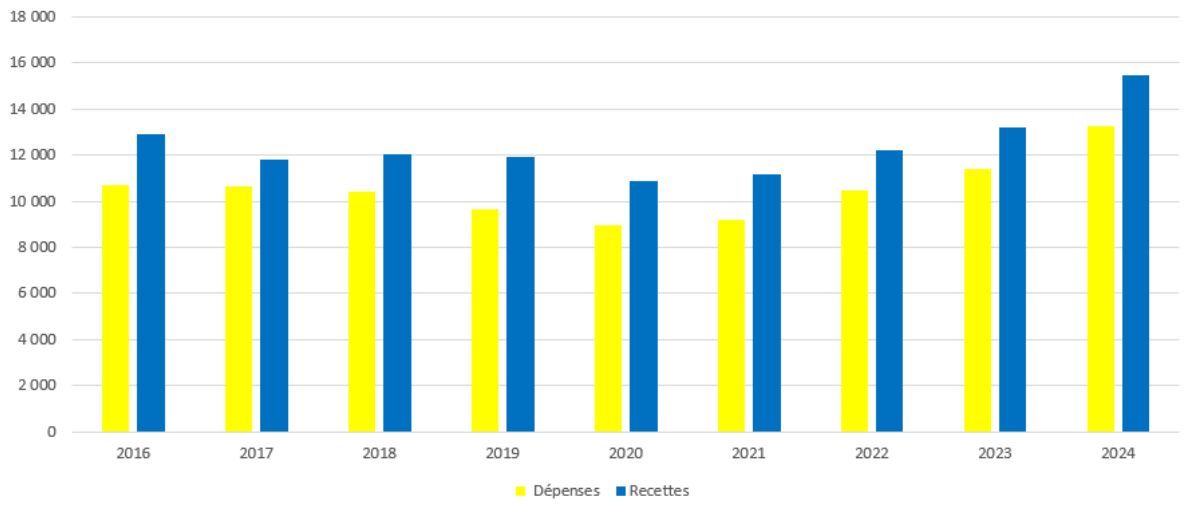

Années/ K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	10692	10669	10370	9 633	8 840	9 160	10 445	11 422	13 247
Recettes	12 932	11779	12030	11 917	10 894	11 160	12 185	13 195	15 474

Montant de la capacité d'autofinancement K€

Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement
(hors intérêts de la dette)
=
Epargne de gestion

Epargne de gestion
- Intérêts de la dette
- Capital de la dette
=
Capacité d'autofinancement nette
(CAF nette*)

Evolution CAF nette*
Réf. Comptes administratifs (K€)

Année	CAF nette
2016	1285
2017	254
2018	903
2019	1 534
2020	1 574
2021	1 260
2022	950
2023	890
2024	1 312

* capacité d'autofinancement nette

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général des collectivités locales de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien et de réparation…) restent à un niveau élevé. D'ailleurs, ces dépenses générales (chapitre 011) progresseraient pour l'ensemble des collectivités locales en 2024 de 4,4 %. Cela correspond à 2 points de plus que l'inflation dans la mesure où l'indice de prix de la dépense communale est bien différent de celui s'appliquant au panier des ménages…

Malgré la faiblesse du dynamisme des recettes communales et les incertitudes liées au contexte budgétaire national, pour permettre de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante, l'orientation retenue tend à réduire les dépenses à caractère général, tout en intégrant les hausses subies et imposées, notamment sur les dépenses contraintes. Les éléments de cadrage pour élaborer le budget 2025 donnent un objectif de diminution des dépenses de 7 % par rapport au compte administratif 2023. Afin d'optimiser les ressources, un travail est en cours avec les élus et responsables de services pour apprécier au plus juste les besoins de la collectivité pour 2025. Cette approche responsable et mesurée, permet d'investir pour permettre des gains futurs sur les dépenses de fonctionnement de la Ville (modernisation de l'éclairage public, isolation thermique des bâtiments).

Dépenses de fonctionnement 2024					
Prévisions dépenses totales fonctionnement 2024	**Chapitre**	**Budget primitif 2024**	**CA 2024**	**Ecart**	**OBJECTIF**
14 008 921,54 €	011 : Charges à caractère général	5 485 412,54 €	5 045 427,09 €	439 985,45 €	
	012 : Charges de personnel	6 699 305,00 €	6 371 261,58 €	328 043,42 €	
	014 :Fond de péréquation	420 500,00 €	413 347,00 €	7 153,00 €	
	Amortissements	570 000,00 €	641 320,06 €	- 71 320,06 €	
	65: Autres charges de gestion courante	498 054,00 €	447 604,71 €	50 449,29 €	
	66 : Charges financières	260 000,00 €	256 015,56 €	3 984,44 €	
	67 : Charges exceptionnelles	70 650,00 €	67 912,13 €	2 737,87 €	
	68 : Provision créance Non-valeurs	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	
TOTAL		**14 008 921,54 €**	**13 247 888,13 €**	761 033,41 €	**- €**

DÉPENSES DE PERSONNEL

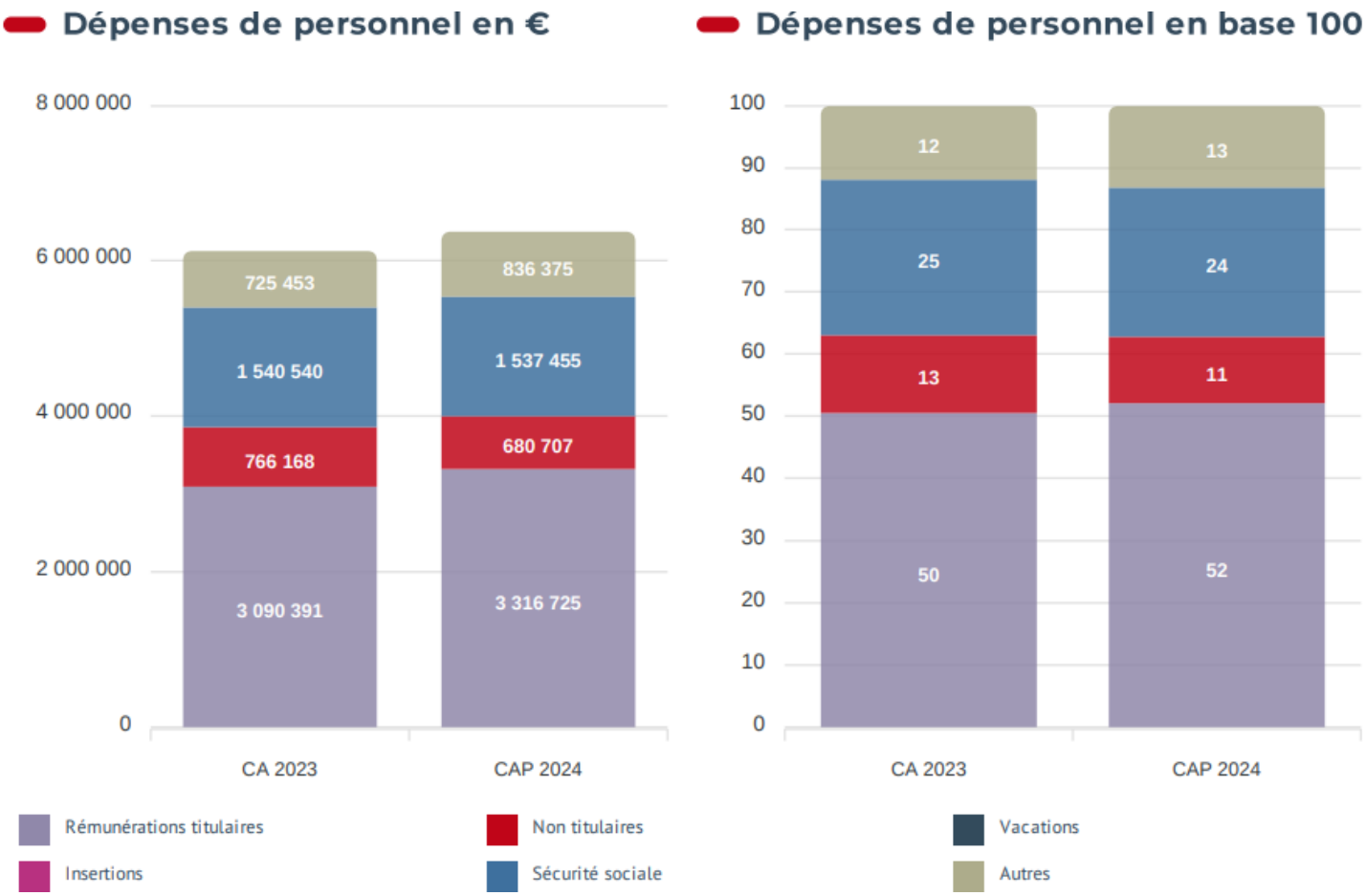

Point sur la masse salariale et l'évolution des charges de personnel (structure des effectifs, répartition par catégorie, filière, genre et âge moyen).

Ainsi, nos prospectives pour l'année à venir nous conduisent à envisager une augmentation estimée à environ 300 000 €.

Une démarche de rationalisation des dépenses de personnel est mise en œuvre depuis maintenant plusieurs années et sera poursuivie pour permettre de limiter la progression de ce poste important des dépenses de fonctionnement, sans dégradation du niveau de service rendu aux Saint-Jeannais.

Dans cette optique, diverses actions sont mises en place :

- analyse systématique des besoins à chaque fin de contrat, départ en retraite ou départ par mutation de la collectivité pour vérifier la pertinence du remplacement et la possibilité d'un redéploiement, d'une réorganisation,
- lutte contre l'absentéisme par les mesures de prévention relatives aux gestes et postures, à la prévention des risques professionnels, à l'analyse des accidents le tout en étroite collaboration avec le service prévention,
- développement de la formation professionnelle pour une meilleure adaptation au poste de travail.

Saint-Jean-de-Maurienne soutien également l'ouverture sur le monde du travail par l'accueil de stagiaires dans divers services et par l'insertion d'apprentis, au nombre de 3 dans la collectivité.

Etat des effectifs de la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne :

VILLE DE SAINT JEAN DE MAURIENNE
ETAT DES EFFECTIFS DOB 2024
Mise à jour au 3/02/2025

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EMPLOIS POURVUS			142
EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES		148	EFFECTIFS POURVUS PAR TITULAIRE/STAGIAIRE	EFFECTIFS POURVUS PAR CONTRACTUEL	Dont TEMPS NON COMPLET	
FILIERE ADMINISTRATIVE		**28**	**21**	**3**	**7**	
Emploi fonctionnel DGS	A	1	1	0	0	
Attaché	A	2	1	1	0	
Rédacteur principal de 1e classe	B	2	2	0	0	
Rédacteur principal de 2e classe	B	2	1	0	0	
Rédacteur	B	5	2	2	0	
Adjoint administratif principal de 1e classe	C	4	3	0	1	
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	3	3	0	1	
Adjoint administratif	C	9	8	0	5	
FILIERE TECHNIQUE		**74**	**70**	**2**	**22**	
Technicien principal de 1e classe	B	2	2	0	0	
Technicien principal de 2e classe	B	1	0	1	0	
Technicien	B	5	3	1	0	
Agent de maîtrise principal	C	4	4	0	0	
Agent de maîtrise	C	4	3	0	0	
Adjoint technique principal de 1e classe	C	17	17	0	0	
Adjoint technique principal de 2e classe	C	13	13	0	8	
Adjoint technique	C	28	28	0	14	
FILIERE CULTURELLE		**6**	**5**	**1**	**2**	
Assistant de conservation principal de 1e classe	B	1	1	0	0	
Assistant de conservation principal de 2e classe	B	1	1	0	0	
Assistant de conservation	B	1	0	0	0	
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	C	1	1	1	1	
Adjoint du patrimoine	C	2	2	0	1	
FILIERE ANIMATION		**26**	**24**	**2**	**23**	
Animateur	B	1	1	0	0	
Adjoint d'animation principal de 2e classe	C	2	2	0	2	
Adjoint d'animation	C	23	21	2	21	
FILIERE MEDICO-SOCIALE		**8**	**8**	**0**	**7**	
Agent spécialisé principal de 1e classe des écoles maternelles	C	8	8	0	7	
FILIERE SECURITE		**6**	**6**	**0**	**0**	
Chef de service de police municipale principal de 1e cl	B	1	1	0	0	
Brigadier chef principal de police	C	5	5	0	0	

VILLE DE SAINT JEAN DE MAURIENNE
ETAT DES EFFECTIFS DOB 2024 - EMPLOI CONTRACTUELS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	DUREE HEBDO DU POSTE EN CENTIEME	DUREE HEBDO DU POSTE EN H/Mns	EFFECTIFS BUDGETAIRES	CDI	REMPLACEMENT	ASA / ATA / CONTRAT PROJET / VACATIONS / APPRENTISSAGE	Temps de travail (TP en %)
EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS				38				
EMPLOIS CONTRACTUELS PERMANENTS dont CDI				**2**				
Régisseur du théâtre CDI		35,00	35h00	1	CDI			
Animatrice et chargée des visites guidées CDI		35,00	35h00	1	CDI			
EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS				**32**				
Attaché	A	15,00	15h00	1			CONTRAT PROJET	
Assistant de conservation du patrimoine ppl 2ème classe	B	17,50	17h30			X		
Adjoint d'animation	C	15,50	15h30			X		
Adjoint d'animation	C	15,50	15h30			X		
Adjoint technique	C	17,50	17h30			X		
Adjoint technique	C	35,00	35h00			X		
Agent de service horaire pour les réceptions (DGS)	C	Horaire	Horaire	1			VACATION	
Adjoint du patrimoine (Saisonnier / Musée)	C	Horaire	Horaire	1			ASA	
Adjoint technique (Entretien extérieur)	C	35,00	35h00			X		
Jeunes de l'été (CTM Entretien extérieur)	C	Horaire	Horaire	6			ASA	
Jeunes de l'été (CTM Garage)	C	Horaire	Horaire	1			ASA	
Jeunes de l'été (CTM Espaces verts)	C	Horaire	Horaire	3			ASA	
Jeunes de l'été (EAE)	C	Horaire	Horaire	1			ASA	
Jeunes de l'été (DESCA - animations)	C	Horaire	Horaire	2			ASA	
Adjoint technique (saisonniers CTM Entretien extérieur)	C	35,00	35h00	1			ASA	
Adjoint technique (saisonniers CTM Espaces verts)	C	35,00	35h00	6			ASA	
Adjoint technique (saisonniers EAE)	C	35,00	35h00	1			ASA	
Adjoint technique (saisonniers DESCA - animations)	C	35,00	35h00	1			ASA	
Adjoint administratif (CTM pôle exploitation + EAE pôle facturation)	C	17,50	17h30	1			ATA	
Apprentis	Droit privé	35,00	35h00	3			APPRENTISSAGE	
		35,00	35h00				APPRENTISSAGE	
		35,00	35h00				APPRENTISSAGE	
Stages rémunérés	Droit privé	35,00	35h00	3			STAGES REMUNERES	
		35,00	35h00				STAGES REMUNERES	
		35,00	35h00				STAGES REMUNERES	
EMPLOIS MIS A DISPOSITION				**1**				
Adjoint du patrimoine/Archiviste (CDG 73)	C			1				
AUTRES PERSONNES EXTERIEURES				**3**				
Animateurs (acc à la scolarité dans les quartiers) - PSA				3				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Depuis deux ans, la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne a fait évoluer sa capacité d'investissement en recherchant systématiquement des partenaires, aides ou subventions dans ses projets. Ainsi, alors qu'en 2023 la Ville ne récupérait que 860 000 euros de subventions en investissement pour soutenir ses projets, ce sont quasiment 1,8 millions d'euros qui ont été perçus en 2024. Il est à noter que cet écart considérable est également dû au glissement de la récupération des soldes de subvention et du retard engrangé au service comptabilité durant une période de manque de personnel.

Recettes réelles en €

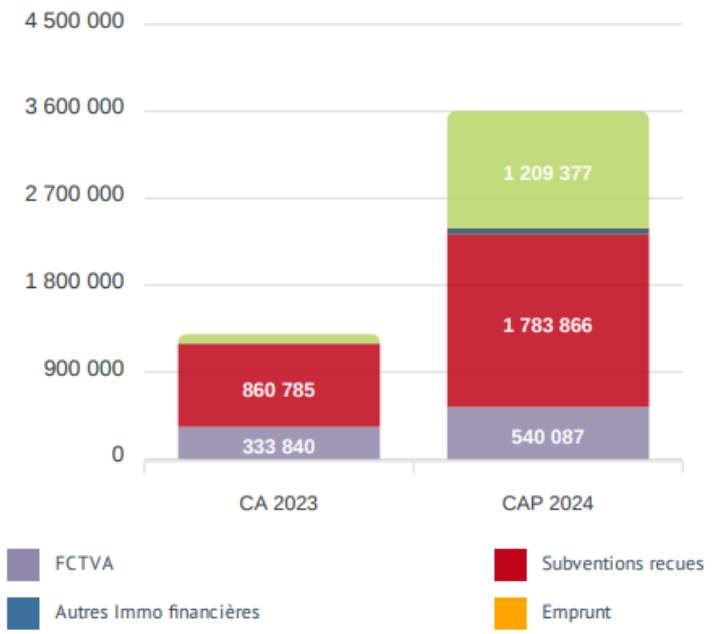

Recettes réelles en base 100

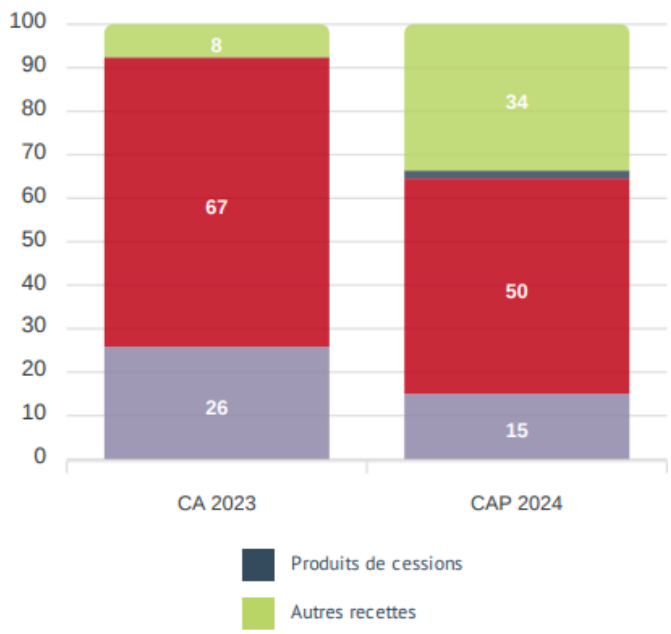

	CA 2023	CAP 2024	Évol.
FCTVA	333 840 €	540 087 €	+61,8 %
Subventions recues	860 785 €	1 783 866 €	+107,2 %
Produits de cessions	600 €	66 000 €	+10 900,0 %
Autres Immo financières	0 €	0 €	-
Emprunt	54 €	2 070 €	+3 733,3 %
Autres recettes	97 978 €	1 209 377 €	+1 134,3 %

La majorité des dépenses d'équipements sont planifiées et encadrées dans des autorisations de programme délibérées. Le financement de l'investissement passe par :

- Le FCTVA
- La taxe d'aménagement
- Des subventions et aides
- Un autofinancement
- Un excédent du bilan d'investissement 2024

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

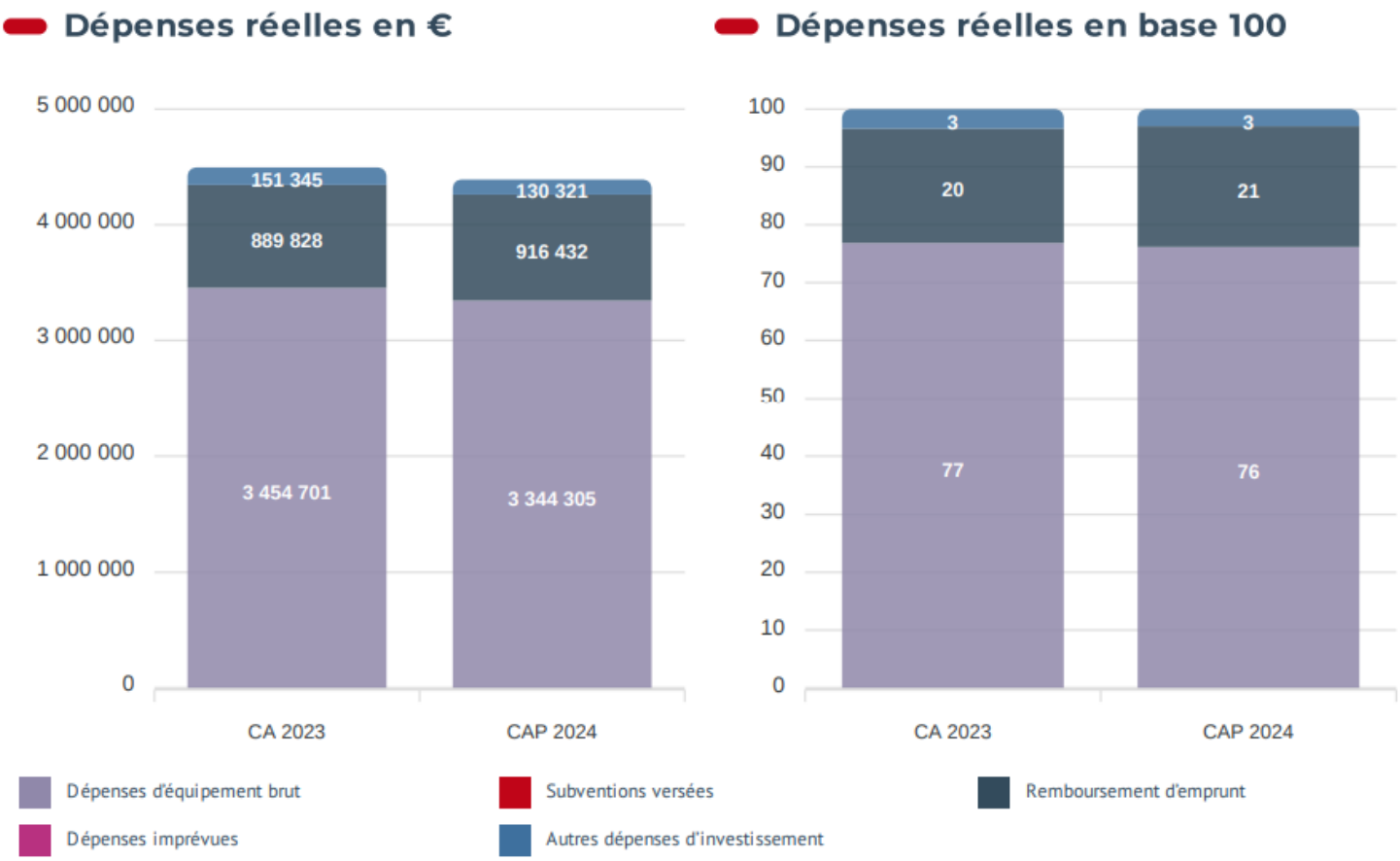

	CA 2023	CAP 2024	Évol.
Dépenses d'équipement brut	3 454 701 €	3 344 305 €	-3,2 %
Subventions versées	0 €	0 €	-
Remboursement d'emprunt	889 828 €	916 432 €	+3,0 %
Dépenses imprévues	0 €	0 €	-
Autres dépenses d'investissement	151 345 €	130 321 €	-13,9 %

Les dépenses d'investissement restent à un niveau très élevé en 2024, à l'instar de 2023, permettant de subvenir aux besoins d'investissement réels de la collectivité et au paiement des remboursements d'emprunts.

<u>Les principales opérations 2024</u> :

- Eglise Notre-Dame 111 K€
- Sanitaire place de la Mairie 77 K€
- Place de la Cathédrale 777 K€
- Achat terrain COCHE 296 K€
- Acquisition carrefour Pré Copet 81 K€
- Ecole des Chaudannes 850 K€
- Travaux Hôtel de Ville 23 K€
- Vidéo protection 56 K€
- Nouveau véhicule Police 45 K€
- Carrefour Monetta 193 K€
- Voies vertes 136 K€

Evolution de l'endettement et de la capacité de désendettement (K€)

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours. 5901923 -

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio de désendettement	5,2 ans	9,7 ans	6,1 ans	4,4 ans	4,4 ans	3,8 ans	4,4 ans	3,9 ans	2,6 ans

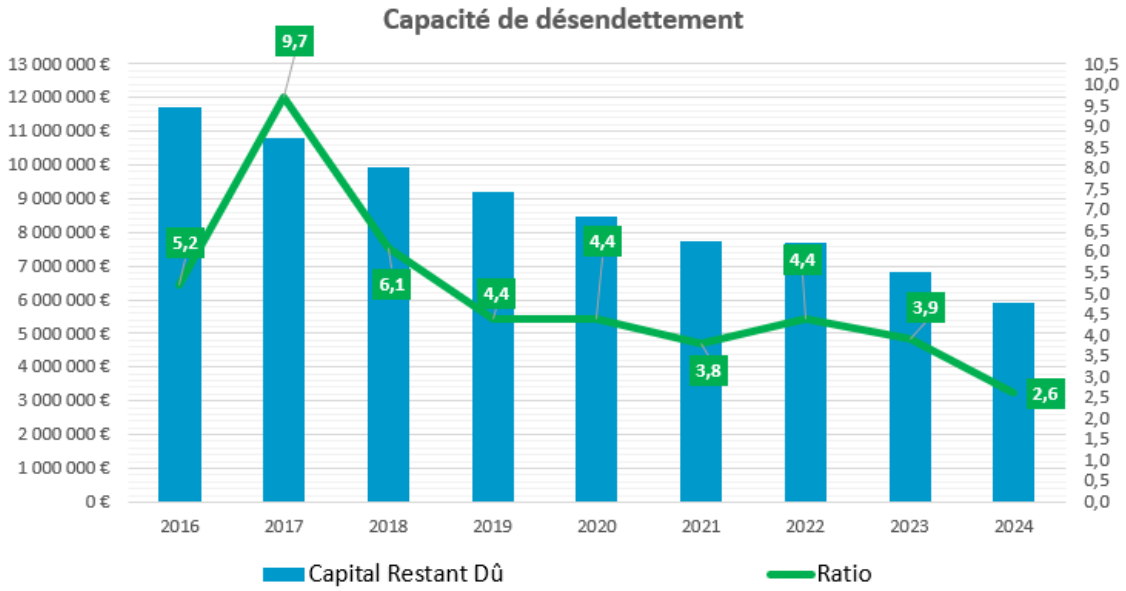

ORIENTATION 2025

Principaux projets d'investissements

Le budget 2025 se traduira par l'ensemble des contraintes subies par la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne et les incertitudes auxquelles doivent faire face les collectivités locales. Le budget tiendra compte des engagements pris et de la volonté de l'équipe municipale d'être réunis pour l'avenir de Saint-Jean-de-Maurienne. La recherche de financements et la volonté de maintenir un service public de proximité et accessible constitue une véritable boussole dans les priorités municipales.

La modernisation de la Ville et le soutien à son dynamisme et à son développement se poursuit au travers d'un travail de co-construction systématique couplé aux efforts de gestion et de rigueur en interne.

L'ensemble des efforts menés permettent de ne pas toucher à la fiscalité (impôts et taxes) tout en maintenant un haut niveau de services et d'équipement dont profitent les Saint-Jeannaises et Saint-Jeannais. Le volume d'investissement reste très élevé et cohérent. Il permet de conserver et de mettre en valeur le patrimoine remarquable de la Commune, tout en développant les modes de déplacements doux et en rénovant autant que possible son patrimoine bâti, de réseaux et de voiries.

DEPENSES		RECETTES	
Déficit d'investissement reporté	**0 K€**	TA (80k€)	**50 K€**
Remboursement d'emprunts	**943 K€**	Subventions : RAR + Notifié	**1 291 K€**
Poursuivre et terminer les opérations engagées sur 2023 et reportées	**676 K€**	FCTVA	**480 K€**
		Ventes	**0 K€**
		Excédent investissement	**1 159 K€**
Opérations nouvelles	**3 300 K€**	Dotation aux amortissements	**640 K€**
Dépenses imprévues	**0 K€**	Affectation résultat fonctionnement	**1 300 K€**
TOTAL 4 920K€		**TOTAL 4 920K€**	

FONCTIONNEMENT 2025

Dépenses de fonctionnement 2025					
Prévisions dépenses totales fonctionnement 2025		**Budget primitif 2025**	**CA 2025**	**Ecart**	**OBJECTIF**
14 102 522,00 €	011 : Charges à caractère général	4 175 842,00 €		4 175 842,00 €	
	012 : Charges de personnel	6 768 410,00 €		6 768 410,00 €	
	014 :Fond de péréquation	420 500,00 €		420 500,00 €	
	023 : Transfert excédent fonctionnement	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	
	Amortissements	640 000,00 €		640 000,00 €	
	65: Autres charges de gestion courante	559 270,00 €		559 270,00 €	
	66 : Charges financières	217 500,00 €		217 500,00 €	
	67 : Charges exceptionnelles	16 000,00 €		16 000,00 €	
	68 : Provision créance Non valeurs	5 000,00 €		5 000,00 €	
TOTAL		**14 102 522,00 €**	**- €**	14 102 522,00 €	**- €**

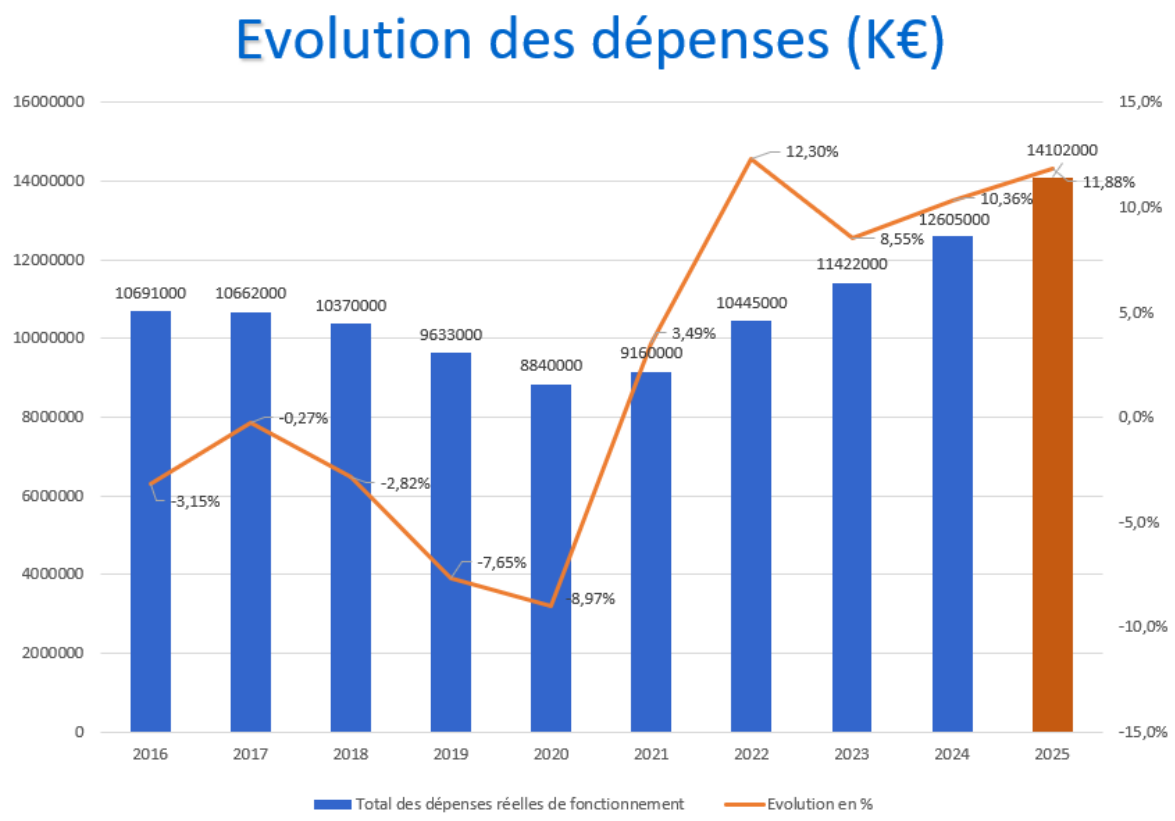

Recettes de fonctionnement 2025					
Prévisions Recettes totales fonctionnement 2025	**Chapitre**	**Budget primitif 2025**	**CA 2025**	**Ecart**	**OBJECTIF**
	002: Résultat de fonctionnement reporté	2 275 678,76 €		- 2 275 678,76 €	
	042: Opération d'ordre	25 000,00 €		- 25 000,00 €	
	013 : Atténuations de charges	85 000,00 €		- 85 000,00 €	
	70 : Produits de service	1 405 000,00 €		- 1 405 000,00 €	
15 237 661,76 €	73 +731 : Impôts et taxes	9 761 983,00 €		- 9 761 983,00 €	
	74: Dotations et participations	1 275 000,00 €		- 1 275 000,00 €	
	75 : Autres produits de gestion courante	400 000,00 €		- 400 000,00 €	
	76 : Produits financiers	- €		- €	
	77 : Produits exceptionnels (-775)	10 000,00 €		- 10 000,00 €	
		15 237 661,76 €	- €	- 15 237 661,76 €	- €

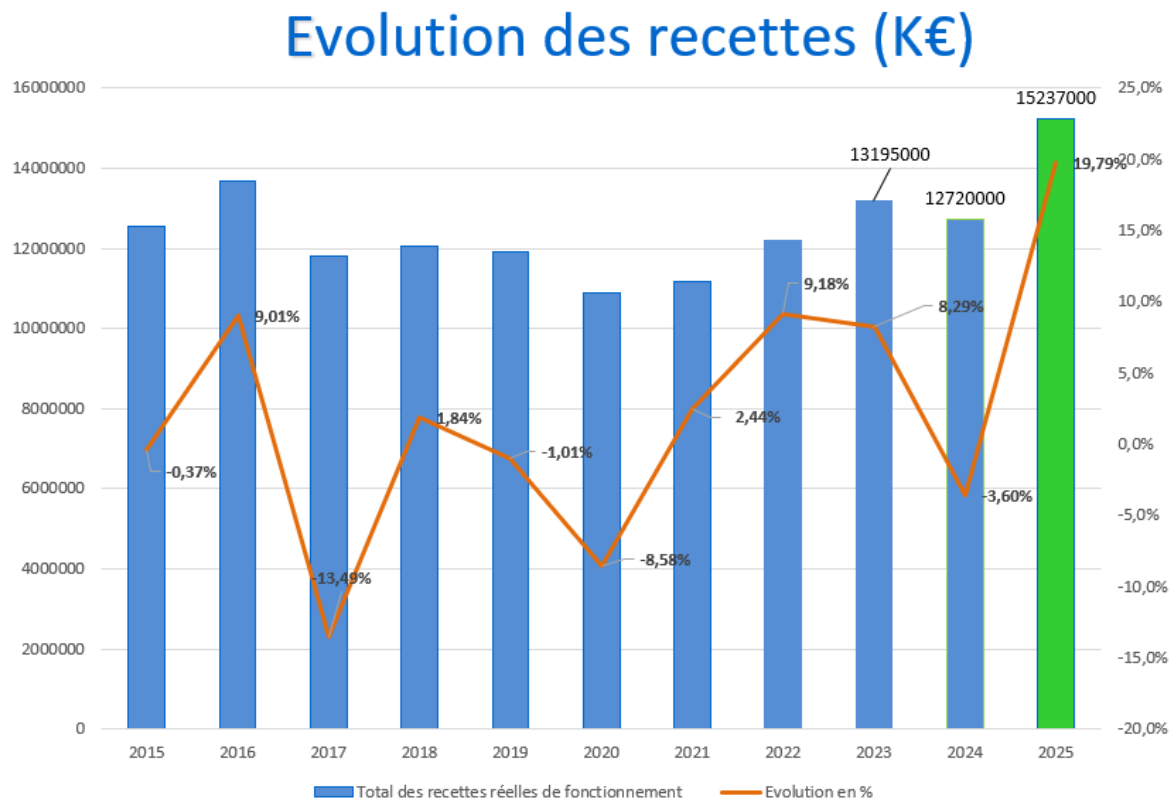

ORIENTATION 2025 POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les projets pour 2025 sur les réseaux de distribution d'eau potable porteront sur la reprise du réseau de la rue Louis Sibué et éventuellement de la rue de l'Oasis. L'étanchéité d'une cuve sur le réservoir des Clapeys sera à reprendre également cette année. En ce qui concerne l'adduction, un brise-charge sur Saint-Martin-la-Porte sera repris par des travaux réalisés en régie.

Eau Section exploitation	CA 2023	Budget 2024	CA prévisionnel 2024	Proposition BP 2025
002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE				
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	189 706,44 €	292 272,03 €	237 254,81 €	**267 300,00 €**
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	561 462,27 €	432 700,00 €	431 977,93 €	**471 000,00 €**
014 ATTENUATION DE PRODUITS	110 584,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €	**189 000,00 €**
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	684 096,31 €	752 956,86 €	713 757,28 €	**754 500,00 €**
66 CHARGES FINANCIERES	14 541,60 €	14 500,00 €	13 081,79 €	**11 800,00 €**
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	46 004,10 €	67 500,00 €	37 704,05 €	**67 500,00 €**
022 DEPENSES IMPREVUES				**0,00 €**
023VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	113 600,00 €	0,00 €	**10 000,00 €**
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT	97 085,77 €	214 596,60 €	173 506,30 €	**215 000,00 €**
TOTAL DEPENSES	**1 703 480,49 €**	**2 003 125,49 €**	**1 722 282,16 €**	**1 986 100,00 €**
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	69 104,75 €	111 518,63 €	111 518,63 €	**219 712,82 €**
70 VENTE DE PRODUITS DES SERVICES	1 722 801,89 €	1 833 606,86 €	1 807 273,70 €	**1 839 456,86 €**
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00	**0,00**
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	1 500,00	2,12	**0,00**
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	35,97 €	**0,00 €**
042 OPERATION D'ORDRE	23 164,56 €	56 500,00 €	23 164,56 €	**56 200,00 €**
TOTAL RECETTES	**1 815 071,20 €**	**2 003 125,49 €**	**1 941 994,98 €**	**2 115 369,68 €**

Eau Section investissement	CA 2023	Budget 2024	CA prévisionnel 2024	Proposition BP 2025
001 SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	47 500,00	5 367,10	**49 256,00**
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 132,21 €	313 035,01 €	146 873,50 €	**174 564,66 €**
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	47 924,46 €	1 000,00 €	0,00 €	**0,00 €**
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	31 552,88 €	33 050,00 €	33 029,69 €	**34 600,00 €**
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	23 164,56 €	56 500,00 €	23 164,56 €	**56 200,00 €**
TOTAL DEPENSES	**174 774,11 €**	**451 085,01 €**	**208 434,85 €**	**314 620,66 €**
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	197 268,75 €	294 354,52 €	119 580,41 €	**104 620,66 €**
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	3 308,00 €	19 968,80 €	**0,00 €**
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00	**0,00**
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
21 VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	0,00 €	113 600,00 €	0,00 €	**10 000,00 €**
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	97 085,77 €	214 596,60 €	173 506,30 €	**200 000,00 €**
16 EMPRUNTS EN EUROS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
TOTAL RECETTES	**294 354,52 €**	**625 859,12 €**	**313 055,51 €**	**314 620,66 €**

ORIENTATION 2025 POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

L'année 2025 sera consacrée à la mise en service du poste de refoulement près de la Zone de Loisirs de La Combe, permettant d'assurer l'assainissement collectif de la zone (toilettes publiques) et le raccordement au réseau du bassin de Saint-Jean-de-Maurienne. Cette première phase a été dimensionnée dans l'objectif de raccorder les hameaux du Tilleret et de la Fournache dans un second temps, mais aussi le village d'Albiez-le-Jeune. A cet égard, des études sont actuellement en cours afin de permettre ce raccordement et l'intégration nouvelle de cette commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA).

Assainissement Section exploitation	CA 2023	Budget 2024	CA prévisionnel 2024	Proposition BP 2025
002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE				
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	33 410,21 €	52 200,00 €	40 560,78 €	**52 200,00 €**
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	151 705,17 €	108 000,00 €	99 600,89 €	**107 000,00 €**
014 ATTENUATION DE PRODUITS	60 194,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	**98 705,00 €**
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	759,45 €	1 400,00 €	792,60 €	**1 400,00 €**
66 CHARGES FINANCIERES				
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	380 027,29 €	400 200,00 €	380 173,33 €	**400 200,00 €**
002 RESULTAT D'EXPLOITATION (DEFICIT)				**0,00 €**
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT	133 650,16 €	135 052,65 €	124 809,62 €	**135 000,00 €**
TOTAL DEPENSES	**759 746,28 €**	**761 852,65 €**	**710 937,22 €**	**794 505,00 €**
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	20 534,22 €	0,00 €	0,00 €	**17 513,32 €**
70 VENTE DE PRODUITS DES SERVICES	689 722,33 €	764 956,86 €	731 554,75 €	**756 991,68 €**
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
042 OPERATION D'ORDRE	23 192,76 €	23 192,76 €	23 192,76 €	**20 000,00 €**
TOTAL RECETTES	**733 449,31 €**	**788 149,62 €**	**754 747,51 €**	**794 505,00 €**

Assainissement Section investissement	CA 2023	Budget 2024	CA prévisionnel 2024	Proposition BP 2025
001 SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE				
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	42 000,00	21 783,00	62 217,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 093,25 €	414 829,74 €	140 891,11 €	216 545,14 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	23 192,76 €	23 192,76 €	23 192,76 €	0,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES	**37 286,01 €**	**481 022,50 €**	**185 866,87 €**	**278 762,14 €**
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVEST REPORTE	249 605,70 €	345 969,85 €	345 969,85 €	284 912,60 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
23 VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION				
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	133 650,16 €	135 052,65 €	124 809,62 €	135 000,00 €
041 OPERATION PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES	**383 255,86 €**	**481 022,50 €**	**470 779,47 €**	**419 912,60 €**

ORIENTATION 2025 POUR LE BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Le camping municipal « Les Grands Cols » est un véritable atout pour la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne. Géré en Délégation de service public (DSP) il rayonne de par son cadre naturel et verdoyant, tout en étant stratégiquement positionné proche du cœur de la Ville.

L'année 2024 a été riche en investissements et en rénovations :

- 10 bornes eau/électricité ont été changées ;
- La clôture partie haute du camping a été entièrement rénovée ;
- L'aire de jeux du camping a été entièrement changée, en positionnant les anciens jeux du parc Clos Carloz ;
- Une étude énergétique est actuellement en cours sur les bâtiments immobiliers que sont les sanitaires et le bâtiment d'accueil du camping ;

L'année 2025 est celle de l'accompagnement du délégataire dans la mise en valeur de son parc d'habitations légères de loisirs (HLL) de type « chalets » ou « mobil-home ». En effet, en interne, la Ville permet l'implantation des HLL en préparant les plateformes et les réseaux divers. De la même manière, en concertation avec le délégataire, la Ville permettra de travailler l'entrée du camping, en lien avec le carrefour dit « Quai de l'Arvan/Mont-Cenis », tout en améliorant la signalétique afférente. La suite des rénovations est prévue, avec le remplacement de bornes eau/électricité et le prolongement de la clôture.

Comme à l'accoutumée, la Ville intervient pour les travaux d'exploitation et d'entretien classiques, comme l'élagage, l'entretien des espaces verts ou encore des travaux de rénovations légers de type peinture, plomberie…

Investissement

Dépenses		BP 24	réalisé 24	BP 25
D I	001 Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	26 767,70
D I	020 - Dépenses imprévues	1 000,00	0,00	0,00
D I	041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
D I	20 - Etudes	8 170,00	0,00	2 150,00
D I	21 - Travaux	33 000,00	32 706,70	12 000,00
D I		*42 170,00*	*32 706,70*	*40 917,70*

Recette		BP 24	réalisé 24	BP 25
R I	001 Solde d'exécution reporté	2 100,00	2 100,00	0,00
R I	021 Virement du fonctionnement	36 000,00	0,00	8 120,00
R I	040 - Opérations d'amortissements	4 070,00	3 839,00	6 030,00
R I	041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
R I	10 - Dotations, fonds divers et réserves		0,00	26 767,70
R I		*42 170,00*	*5 939,00*	*40 917,70*

Fonctionnement

Dépenses		BP 24	réalisé 24	BP 25
D F	011 - Charges à caractère général	38 905,67	2 639,91	16 000,00
D F	023 Virement à l'investissement	36 000,00		8 120,00
D F	042 Dotations aux amortissements	4 070,00	3 839,00	6 030,00
D F		*78 975,67*	*6 478,91*	30 150,00

Recettes		BP 24	réalisé 24	BP 25
R F	002 Résultat d'exploitation reporté	63 625,67	63 625,67	47 267,27
R F	70 - Remboursement par des tiers	350,00	0,00	232,73
R F	75 - Redevances versées par les fermiers	15 000,00	16 888,21	15 000,00
R F		*78 975,67*	*80 513,88*	*62 500,00*